

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .63/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

13/05/2026

DATE DE PUBLICATION :

02 JUIN 2026

L'An deux mil vingt-six, le 21 mai à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 26

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karline ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie.

Procurations :

Mme YZQUIERDO Laurence donne pouvoir à M. AIGUESPARSES Cédric.

Etaient absents : NÉANT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur BONNAUD Christophe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**DELIBERATION PORTANT SIGNATURE D'UN BAIL PORTANT MISE A DISPOSITION
D'EMPLACEMENTS POUR L'ACCUEIL D'INFRASTRUCTURES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, par courriel en date du 7 mai 2026, la société TOTEM a sollicité la commune dans le cadre d'un projet d'implantation d'une antenne relais de téléphonie mobile 5G destinée à accueillir un ou plusieurs opérateurs de

télécommunications. À ce jour, deux opérateurs ont manifesté leur intérêt pour cette implantation : Orange et Bouygues Telecom.

Il est rappelé qu'un premier projet avait été envisagé sur une parcelle située à proximité de la salle polyvalente Berthoire, ayant fait l'objet d'une déclaration préalable enregistrée sous le n° DP 083 092 25 00093.

Monsieur le Maire indique avoir été destinataire de plusieurs courriers d'administrés exprimant leurs inquiétudes et leur mécontentement à l'égard de ce projet d'implantation.

Dans ce contexte, plusieurs échanges ont été engagés avec les représentants de la société TOTEM afin, d'une part, de leur exposer les préoccupations exprimées par les riverains et, d'autre part, d'étudier les solutions alternatives susceptibles de concilier les intérêts des différentes parties prenantes.

À l'issue de nouvelles études techniques, intégralement financées par la société TOTEM, un nouveau projet d'implantation a été présenté à la commune en substitution du projet initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER le projet d'implantation d'une antenne relais dans le domaine Berthoire sur la parcelle n°AK 9 ainsi que le bail portant mise à disposition d'emplacements pour l'accueil de l'infrastructure

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le maire à signer le projet de bail ainsi que tous les documents liés à la bonne exécution de ladite délibération

Article 3 :

D'INSCRIRE au budget principal de la commune les crédits correspondants.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 22 MAJORITÉ

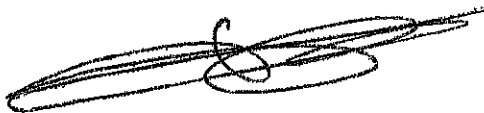
CONTRE : 05

M. AIGUESPARSES Cédric ; M. BONNAUD Christophe ; Mme GACNIK Marie-France ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

ABSTENTION : 0

BONNAUD Christophe

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260521-DEL63_2026-DE